

Présentation : Linguistiques d'intervention. Des usages socio-politiques des savoirs sur le langage et les langues.

Christian Puech (Université Paris Sorbonne-Nouvelle, laboratoire HTL, Labex EFL)

"Ce qui importe à la linguistique va bien au-delà de la linguistique elle-même"
D. Hymes, *Vers la compétence de communication*, Paris, Hatier-Credif, 1984

En 2012, le colloque international annuel SHESL-HTL était consacré aux usages socio-politiques des savoirs sur le langage et les langues dans une perspective historique, trans-culturelle et aussi actuelle¹. La notion « d'intervention », avec ce qu'elle suppose de *volonté* orientée et assumée fournissait le fil conducteur de notre appel à contributions.

Bien sûr cette thématique, même si elle n'est pas fréquemment abordée ou considérée comme centrale par les linguistes eux-mêmes, n'est pourtant pas neuve. Plus précisément, on peut dire que le rapport entre théorie ou description linguistique et enjeux socio-politiques est abordé le plus souvent selon deux axes :

- Celui du « contexte » dans la perspective d'une histoire *externe* des idées linguistiques (constitution des états-nations, grandes découvertes, politiques des nationalités, dimension théologico-politique des savoirs, aménagement linguistique des territoires, etc.)
- Celui des idées (conceptions) et engagements socio-politiques des linguistes soit comme « citoyens » susceptibles de prendre parti à partir (mais à quelle distance ?) de leur pratique savante, soit indépendamment d'elle, soit dans une relative indétermination entre ces deux pôles de leurs préoccupations².

L'objectif général était de mettre en perspective les relations que les sciences du langage (l'appellation était à prendre *lato sensu*) ont entretenues par le passé et entretiennent aujourd'hui avec le domaine socio-politique afin, d'une part, de dégager un panorama des enjeux auxquels les travaux relatifs au langage peuvent être mêlés et, d'autre part, de développer une réflexion sur le rôle du théoricien du langage – chercheur, expert, missionnaire, citoyen... – ainsi que sur la manière dont il fait autorité, refuse de faire autorité, ... ou s'autorise lui-même.

Plus largement, nous invitons les participants à interroger le rapport entre savoirs sur le langage et/ou les langues et intervention socio-politique : les sciences du langage sont-elles plus perméables aux doctrines et pratiques socio-politiques que d'autres savoirs sur l'homme ? Le sont-elles autrement ? Selon quelles modalités ? Tel était l'horizon de questions vers lequel pointait l'organisation de ce colloque.

¹ Voir le programme. Le colloque annuel SHESL-HTL s'est tenu les 26-27-28 janvier 2012.

² Cf. pour un exemple récent : Chiss (ed.) 2011.

L'appel à contributions – parmi lesquelles quatre conférences invitées – s'est donc organisé autour des quatre axes thématiques suivants :

1. Le théoricien du langage en tant « qu'acteur ».

Parce qu'il est *membre d'une société*, le descripteur de langues est concerné par l'actualité sociale et politique de son temps. Être social et observateur d'une activité sociale : comment ces deux statuts se concilient-ils dans l'activité intellectuelle du spécialiste ? Comment certains ont-ils volontairement utilisé leurs travaux à des fins socio-politiques ? Sous quelles formes un engagement socio-politique peut-il imprégner une réflexion relative au langage et/ou aux langues ?

2. Le théoricien du langage en tant que « récepteur ».

Parce qu'il est *spécialiste*, le théoricien du langage peut être sollicité et devenir, qu'il le veuille ou non, le relais de projets socio-politiques. Le travail des missionnaires, la promotion de variétés linguistiques sur « commande », la très actuelle fonction *d'expert*, sont des exemples patents de ce statut qui a pu prendre des formes différentes selon les époques.

3. Le théoricien du langage dépossédé de ses travaux.

Le grammairien, linguiste, lexicologue élabore des outils dont il ne maîtrise que partiellement la finalité. Ses travaux, en effet, peuvent parfois être détournés et instrumentalisés à des fins diverses (sociales, politiques, religieuses³, etc.). Comment fait-il face à cette *récupération* ?

4. Comment s'articulent, dans les sciences du langage, les différentes dimensions de « l'intérêt de connaissance » (théoriques, pratiques, sociales) ?

Ces éléments et questionnements de départ se sont finalement distribués sur trois axes principaux qui fournissent le sommaire de ce dossier réunissant les contributions parvenues et sélectionnées.

I. La langue et la nation.

Dans le cadre du processus de grammatisation des vernaculaires entamé de manière massive en Europe à la fin du XVe siècle, le topos « langue/nation » est bien sûr l'un des plus éprouvé. Il est aussi l'un des plus renouvelé.

Mais sa richesse rend justement possible ici un premier regroupement d'études qui s'inscrivent en partie dans l'axe « des usages du passé », tout en montrant que l'articulation de la *conscience linguistique* et de la *conscience nationale* vaut différemment, évidemment, selon la nation et selon la langue. Qu'il s'agisse de la réactivation de la « mémoire linguistique et grammaticale » de l'Inde ancienne dans l'Inde du XIXe siècle (**É. Aussant**), des tentations reconduites de manière continue chez certains linguistes Allemand de Fichte à

³ De ce point de vue, ce qu'on peut appeler « l'affaire » Aristote au Mont Saint-Michel (Gougenheim 2008) à laquelle a participé I. Rosier, l'une des organisatrices du colloque, a joué un rôle d'incitation dans l'actualité d'une question multi-séculaire. Cf. Bütgen et alii 2009.

la deuxième guerre mondiale, de resserrer la langue sur sa « pureté » en la tenant à l'écart de tout emprunt « étranger » (**J.-J. Briu**), de la vernacularisation de l'hébreu dans l'Israël contemporain (**I.-I. Malibert-Yatziv**), les enjeux socio-politiques et linguistiques sont bien sûr divers, mais aussi étroitement mêlés. Quant aux rôles, ils sont distribués différemment ici et là : les acteurs se partagent bien entre philosophes (Fichte), religieux (Inde), grammairiens et linguistes (Allemagne, Israël), mais de manière à rendre souvent les rôles indiscernables. Quant au « politique », il est toujours « au poste de commandement », mais selon des degrés de centralité variés : quoi de comparable entre la reconstruction/revendication d'un *horizon de rétrospection nationale* de la grammaire par un grammairien indien, l'effort d'un philosophe attelé à *l'unification nationale* (tardive) amené à faire de la langue commune le levier de l'unification spirituelle de la nation, la réquisition d'experts pour la *vernacularisation nationale* d'une langue sacrée ?

Pourtant, malgré les différences, la participation des « professionnels » à l'élaboration d'une politique linguistique où à sa justification après coup semble pouvoir relever à la fois de trois registres principaux : *l'expertise*, la *revendication* ou la *contestation* militantes.

Ces trois aspects sont justement étroitement liés dans la RDA des années 1970 à 1982 (**O. Schneider-Mizony**). Lorsqu'il s'agissait pour l'état de favoriser l'émergence d'une « quatrième variété » de l'allemand (à côté des variétés suisse, autrichienne et allemande fédérale), cette « linguistique de commande », sans aucun doute, obéissait à des injonctions « externes » pour le moins volontaristes, dont les effets n'étaient pourtant pas tous maîtrisés et maîtrisables : ces injonctions suscitaient en réaction, inévitablement, leurs contre-pouvoirs... Au bout du processus de « séparation » (qui concernait en fait pour l'essentiel six pour cent du lexique commun enregistrés dans les dictionnaires !), les linguistes (et, particulièrement, les grammairiens de l'allemand langue étrangère) répercutent plutôt à partir de 1982 les convergences entre les différentes variétés de la langue qu'ils observent et dont – contrairement à la commande initiale – ils finissent par faire un moyen d'ouverture.

L'histoire paradoxale de cette linguistique « stalinienne » gagne alors à revenir sur l'un de ses cas prototypiques. Lorsqu'en 1950, Joseph Staline lui-même « intervient » dans le champ de la linguistique académique soviétique (aspect le mieux connu de cet épisode) contre N. Marr et l'idée de « langue de classe », ce n'est évidemment pas par souci de faire progresser les sciences du langage... **E. Velmezova**, qui rappelle ici les trois raisons principales de cette intervention de 1950 – la « question slave », la question « chinoise », l'illustration d'un marxisme « vraiment scientifique » –, en mesure les effets « littéraires » dans la reprise fictionnelle par A. Soljénitsyne dans *Le premier cercle* (1955/1958). Ce qu'on a souvent présenté en occident comme un « retour à la normale » des sciences du langage soviétiques était donc aussi et surtout un effort d'adaptation à de nouvelles « opportunités », et la promotion de ce qu'on peut considérer comme la « langue du peuple tout entier » suit en vérité de près le décret d'institution de « l'état du peuple tout entier ». La reprise romanesque quasi littérale de cet épisode donne bien la mesure de l'impact socio-politique d'une représentation de la langue en contexte totalitaire. Staline n'était pas linguiste, Soljénitsyne pas davantage (plutôt mathématicien), mais pour les deux, et selon des points de vue à la fois interdépendants et opposés (faire l'histoire d'un côté, la raconter sur un mode semi fictionnel et dissident, de l'autre), la promotion ou la contestation de cette promotion d'une représentation de la vie des langues et des débats linguistiques devient un enjeu politique majeur.

Par quoi l'on voit bien également ici que les usages socio-politiques des savoirs sur le langage et les langues sont d'abord soumis à la variabilité et à la contingence de circonstances auxquelles le « despote » doit lui-même se soumettre, assez loin de l'idée qu'il se fait ou qu'on peut se faire de sa toute puissance. « L'essence (linguistique) de la nation » est une idée régulatrice sans permanence, ouverte à la mobilité des représentations, des imaginaires, des opportunités... et des opportunités. Conscience (linguistique) nationale et intérêts étatiques n'opposent-ils pas en fait deux conceptions de la langue, l'une fondée sur une psychologie collective largement fantasmagorique, l'autre (si elle ne se rabat pas sur la première comme c'est le cas en contexte totalitaire) sur la possibilité d'un contrat plus ouvert à la diversité et aux variétés ?⁴

II. L'état, le linguiste, l'éducation et les langues minoritaires.

C'est pourquoi, cette convocation des experts linguistiques au chevet de la nation, de l'idéologie nationale, loin d'épuiser le paradigme de l'intervention socio-politique en multiplie les variations, les possibilités, en même temps que les ambiguïtés (productives ?).

Comment faire la part entre expertise scientifique et *idéologie linguistique*⁵ dans le cas d'une véritable « linguistique de guerre » comme celle à laquelle A. Meillet prête son concours, du côté des vainqueurs, dans les années 20 et dans le cadre de l'aménagement linguistique de l'Europe du Traité de Versailles. **F. Fodor** s'attache ici à la représentation du hongrois dans *Les langues dans l'Europe nouvelle* (1928) : représentation tronquée, surprenante de partialité et de préjugés, ouvrant finalement un dossier polémique qui de A. Meillet à A. Sauvageot (1971 et 1988) éclaire ce que peut être, aux lisières du monde savant et de la « grande politique », une véritable guerre linguistique où les préjugés du citoyen peuvent l'emporter sur les certitudes de l'expert... Représentation de la « Nation » et représentation de « l'État » fonctionnent dans ce véritable « laboratoire » de l'après-guerre comme révélateurs de conceptions « spontanées » du linguiste sans doute le mieux informé et le mieux établi (académiquement) de l'Europe de l'époque.⁶

Mais « est-il possible pour le chercheur de revendiquer une 'neutralité scientifique' » ? Cette question (inévitabile), de nombreuses contributions et de nombreux débats lors du colloque l'ont posée à partir de l'expérience de terrain. Fixer une langue orale, la transcrire (dans quel système graphique ?), grammatiser un idiome en voie de disparition, etc. sont des actes

⁴ Caussat, Adamski, Crépon (éd.) 1996, Merlin-Kajman 2001 et 2003, Collinot et Mazière 1997 permettent (entre autres) de varier les contextes et les points de vue sur les approches socio-politiques de la norme.

⁵ La consistance conceptuelle de cette expression commode n'est pas assurée. Les contributions rassemblées ici le prouvent assez. Cette incertitude tient à la fois à la polysémie historique du terme d'idéologie et à la difficulté d'assigner un sens précis au caractérisant « linguistique » dans l'expression complète (idéologie linguistique) : langage, langue et discours sont en effet la plupart du temps candidats à égalité à l'adjectivation en « linguistique » dans de nombreuses langues ainsi qu'en français. Peut-on rassembler dans une même catégorie, l'étude de la discursivité nazi (O. Klemperer), celle des représentations de la langue (ou des langues) dans des projets d'aménagement linguistique d'un territoire (la France, l'Europe...), les « linguistiques fantastiques » de différentes époques, les représentations collectives du langage proposées dans les mythes concernant le langage et l'efficacité linguistique, les conceptions politiques de tel ou tel linguiste (E. Pichon – cf. Muni Toke 2014), N. Chomsky...), etc. ? Ce que l'on gagne en extension, ne le perd-t-on pas en compréhension ? En particulier, en compréhension des processus complexes de constitution de savoirs positifs concernant le langage et les langues : ce qu'on appelle aujourd'hui science ou sciences du langage et qu'on ne peut à notre sens assimiler trop vite et sans précautions à « l'autre » (l'antonyme) absolu de « l'idéologie » ? Cf. Schieffelin, Woolard & Kroskrity (eds.) 1998, Joseph 2004.

⁶ L'actualité éditoriale récente restitue quelque chose du contexte « d'intervention » ou de non intervention de quelques figures linguistiques marquantes de la fin du XIXe siècle, début du XXe. Cf. Fryba-Reber et Gandon 2014, Gandon 2011.

techniques, qui supposent une compétence spéciale dont les enjeux débordent de toute part la technique et la spécialisation. « Engagé » pour les uns, trop neutre pour les autres, le travail du chercheur est de toute façon, par son existence même, *impliqué* dans des conflits d'intérêt qui le dépassent. **R. Colonna**, à propos du Corse aboutit à une conclusion largement partagée : la « sociolinguistique en terrain minoré » qu'il entend pratiquer doit d'abord renoncer au confort et assumer « une forme d'application/implication... au risque de réduire la frontière qui sépare l'expert du politique ». Mais où passe la frontière ?

Les politiques éducatives des états modernes, les tiraillements inévitables entre « langues dominantes » et « langues dominées » (ou « minoritaires »), la diversité des usages d'une « même » langue, constituent un défi pour les spécialistes des sciences du langage. Comment concilier l'objectivité scientifique (idée régulatrice d'une éthique de la science) et implication inévitable dans ce qui dépasse à la fois l'éthique et la science, quand « décrire » est normer, quand normer est « réduire » et fixer, quand fixer est nier et contrecarrer une dynamique qu'on peut aussi pourtant chercher à favoriser, etc. ?

L'exemple des langues méso-américaines (**J.-L. Léonard**) est ici précieux. Au moins en ce qu'il place l'observateur face à une diversité linguistique qui constitue comme un défi par rapport à l'institution d'un état quelconque, mais aussi par rapport à un véritable « système-monde » linguistique qui règle et dérègle aujourd'hui le rapport des locuteurs contemporains aux langues et aux pratiques linguistiques⁷. « Grammatisation sacerdotale » des débuts, « évangélisme concurrentiel » (du catholicisme) hyperactif aujourd'hui dans toute l'Amérique latine, grammaire historique et comparée (laïque), « indigénisme » revendicatif et restaurateur, montrent que, en diachronie comme en synchronie, notre rapport aux langues minoritaires, en danger, en « renaissance » est réglé par l'histoire longue d'idéologies linguistiques difficilement séparables d'une « objectivité » toujours revendiquée. Le linguiste est alors en effet moins « engagé » *qu'impliqué*. Son action relève d'une volonté d'intervention consciente et maîtrisée dont les tenants et aboutissants dépassent largement les limites de sa volonté et de sa conscience, prises dans une évolution de long terme dont il n'est qu'un relais. La thématique, très présente sous différentes formes dans notre colloque et omniprésente au plus haut niveau politique aujourd'hui (UNESCO), des *langues en danger* révèle par là son ambiguïté foncière : reviviscence ou muséification/patrimonialisation ? Ce qui demande à être « sauvé » n'est-il pas ce à quoi il nous est impossible d'assigner un devenir ? Que peut le linguiste ?

C'est que cet état de fait invite réflexivement le professionnel à mesurer au plus juste sa responsabilité de savant et d'intervenant. Dans le domaine de l'éducation, du *language planning*, plus généralement des politiques linguistiques publiques, **T. de Mauro** nous rappelle que le linguiste est impliqué bien au-delà des limites de sa spécialisation académique par le seul fait que son intervention prend place dans une culture linguistique (*Sprachkultur*) qui lui préexiste et le dépasse. Déjà, en accomplissant la première des trois tâches que F. de Saussure assignait à la linguistique (« faire la description et l'histoire de toutes les langues »), le linguiste est confronté – hors même de toute intention d'intervention – à prendre parti entre idéal-type unilingue et monolithe, et empirie multilingue et multi-usages. C'est que les grandes options théoriques en apparence les plus désincarnées (la langue comme forme

⁷ « On sait désormais qu'aujourd'hui existent dans le monde sept mille langues diverses et des centaines de "sign languages", les langues des sourds. Un simple calcul suffit à nous dire que dans chacun des deux cents États de la Planète il existe donc en moyenne plus de trente langues diverses, dont un tiers sont non seulement parlées, mais aussi écrites. On a considéré très longtemps la Suisse, la pluralité linguistique suisse, comme une exception. Elle est la règle ou s'approche de la règle. Mais la règle a été pendant des siècles ignorée, même par les linguistes ». Tullio de Mauro, Conférence d'ouverture au colloque international « Révolutions saussuriennes », Genève, 19 juin 2007, publié in Bronckart, Bulea & Bota (eds.) 2010.

calculable, le mythe du locuteur « idéal » ou « natif »), ou au contraire l'individualisme méthodologiques des interactions, les pragmatiques et sociologies du langage, placent le savant différemment face à sa responsabilité principale ; celle que T. de Mauro définit ici même de la manière suivante : « rendre une société consciente de ses conditions linguistiques ». Choisir telle ou telle option théorique, hors de toute prise de parti explicite, est déjà dans ce domaine une prise de position pratique dont les conséquences socio-politiques ne sont pas entièrement calculables.

D'ailleurs, comme le montre bien **V. Bisconti**, l'œuvre linguistique et l'action politique de T. de Mauro représentent bien, dans l'Italie (et l'Europe) des XXe et XXIe siècles, un cas extrême et rare, au plus haut niveau, de cette mise à l'épreuve pratique d'un savoir qui se construit en faisant et qui fait en se déconstruisant. L'historien de l'unification linguistique de l'Italie, le lexicographe du *Vocabulaire de base de la langue italienne* (1980), le sémanticien, le saussurologue émérite, l'auteur des *Dix thèses pour l'éducation linguistique démocratique* (1975) le Ministre de l'instruction de la République italienne... travaillent également, montre V. Bisconti, à une « linguistique éducative » qui peut se confondre avec la linguistique tout court. Ce cas extrême, notons-le avec **P. Boutan**, n'est pourtant sûrement pas unique. En France, M. Bréal – le grand organisateur d'une École linguistique de Paris promise à un grand avenir – fut aussi à la charnière des XIXe et XXe siècles un linguiste d'institution (scolaire) à l'ère de la scolarisation universelle, mettant en œuvre comme membre du cabinet de Jules Simon les principes formulés dans *L'Essai de sémantique*. « Le langage éducateur du genre humain » n'est pas en effet seulement le titre de l'un des chapitres de *L'essai*... mais aussi un programme pratique qui conduit l'homme d'action à revaloriser les « patois » des élèves aux yeux mêmes des « hussards de la République », à contester le primat de la dictée dans les exercices scolaires, à défendre les méthodes actives dans l'enseignement des langues vivantes, à plaider pour une formation à la langue latine des pédagogues de l'école élémentaire, à contester tout fondement linguistique à la nationalité, etc. Au-delà du contenu particulier et contextualisé des propositions bréaliennes on a sans doute là l'un des biais par lequel le travail du linguiste communique plus étroitement qu'on ne le pense avec la demande sociale et l'administration linguistique de la diversité sociale et de son éventuelle conflictualité.

La médiation de l'école (quelle langue y enseigner, selon quelles méthodes et à quelles fins ?) invite à réfléchir à nouveaux frais à ce qu'on appelle « demande sociale » et offre étatique, et à leur articulation. « Outil linguistique » parmi d'autres, l'école (au sens large) est l'institution sociale qui condense dans les états modernes l'effet de tous les autres outils linguistiques. Instrument de l'unification linguistique, il est aussi, et dans ses dysfonctionnements mêmes, l'observatoire privilégié des pratiques linguistiques les plus hétérogènes⁸. *In vivo*.

⁸ Il faudrait ici au moins mentionner les travaux des héritiers de F. de Saussure et de ce qu'on peut appeler l'École linguistique de Genève. Ch. Bally (1931) dans la Crise du français, A. Sechehaye, Henri Frei et sa Grammaire des fautes prennent acte, dans une certaine continuité avec F. de Saussure, de cette implication inévitable de la linguistique générale dans les enjeux éducatifs après la scolarisation (universelle) de plusieurs générations dans les états modernes. « Outil linguistique » de grande ampleur (si on le compare aux Académies de la Renaissance et de l'Âge classique), l'appareil éducatif est sans doute l'organisateur et l'administrateur d'une politique linguistique normative à grande échelle, mais il est aussi un puissant catalyseur et observatoire de la diversité des normes linguistiques et des pratiques langagières réelles dans leurs diversités. De ce point de vue, la Grammaire des fautes n'est pas seulement un ouvrage pédagogique tourné vers l'accroissement du « rendement » de l'intervention pédagogique, il est aussi un ouvrage de linguistique générale qui pose à nouveau, après l'institution de la scolarisation universelle, toutes les questions du « changement linguistique » telle que la linguistique du XIXe siècle ne pouvait se les poser, ou du moins pas de la même manière. Quel est l'effet en retour de la scolarisation universelle sur les pratiques linguistiques réelles ? Comment les sciences du langage les reflètent-elles ?

Mais cette responsabilité socio-politique fondamentale du linguiste, **M. Courthiade** la souligne autrement à propos du long et problématique processus de grammatisation du rromani et sur le cas d'une langue radicalement « minorée » bien qu'identifiée depuis la Renaissance. Le titre de sa contribution – « Les premières approches linguistiques du rromani (1500-1800) : entre présupposés, dégoûts, ambitions et objectivité de méthode » - dit, mieux qu'un long discours, à la fois les limites d'une partition scientifique trop simple entre science (linguistique) et idéologie et celles d'un scepticisme post-moderne, symétrique et bien désinvolte, vis à vis des procédures *positives* de la linguistique. La reconnaissance finale en 1785 par Rüdiger du rromani, la connaissance sérieuse de son origine indienne par comparaison systématique, l'enquête linguistique sur sa structure, etc. n'auront pas dépendu du renversement d'« obstacles épistémologiques » d'ordre purement cognitif, mais bien de la mise à l'écart de représentations (constamment et violemment dévalorisatrices) de ses locuteurs et de leur statut dans les sociétés où ceux-ci tentaient (tentent...) de vivre, hors appartenance nationale et étatique. On ne conclura pas trop vite de cette histoire à une forme exceptionnelle d'ethnocentrisme de la science occidentale vis à vis d'un objet marginal : après tout, les « affinités » du sanscrit avec les langues européennes étaient elles aussi perçues depuis la Renaissance, mais il fallut pourtant la conquête coloniale des Indes pour transformer une intuition dont on ne savait que faire en un objet d'étude productif, un chantier mobilisateur dont Jones et ses continuateurs ont pu (abusivement) se présenter comme les inventeurs et dont les conséquences idéologiques catastrophiques – l'Aryanisme en particulier – n'étaient guère prévisibles. L'histoire de l'objectivation scientifique du rromani montre par un effet grossissant lié au destin d'un peuple, d'une culture, d'une langue constamment et violemment minorés que la dimension sociale et politique des savoirs sur le langage et les langues ne se manifeste pas seulement dans les « usages » particuliers, dans des détournements pathologiques d'un « savoir normal »⁹. Les savoirs déterminent leurs objets en fonction d'intérêts de connaissance (théorique, pratiques, sociaux...) qu'ils situent sur une échelle à degré (de dignité, de valeur...) déterminés par la contingence de l'histoire « entre présupposés, dégoûts, ambition, objectivité » et beaucoup d'autres choses... La reconnaissance différée du rromani ne tient-elle pas à ce qu'elle rompe, sur le territoire de l'Europe, l'unité imaginaire si prégnante dans l'Europe des nationalités de la triade territoire, langue et nation ?

III. Linguistique d'intervention.

Ceci conduit à interroger la manière tantôt très concrète, tantôt plus spéculative dont les linguistes conçoivent leur propre rôle, qu'il s'agisse pour eux de répondre à une demande sociale précise et explicite, de penser leur fonction dans une culture linguistique dont ils sont loin d'avoir le monopole exclusif, de mettre à disposition des locuteurs des instruments fiables mais renouvelés (des dictionnaires, par exemple) ou même de prendre position face

⁹ L'actualité récente en France a donné l'exemple d'une telle demande « pathologique » lorsque le député Benisti a souhaité enrôler certains travaux linguistiques contre l'ennemi intérieur que constituent les « classes dangereuses » au sein d'une « Commission de prévention du groupe d'études parlementaires sur la sécurité intérieure ». La demande portait sur l'effet des diglossies dans les populations immigrées et les possibilités d'en mesurer au plus juste, le plus tôt possible chez les enfants en bas âge, les conséquences criminogènes... La communauté des linguistes a largement et justement répondu... par une fin de non-recevoir indignée à cette « demande de signalement ». Mais qui pourrait certifier que ce coup d'essai (manqué) cette demande d'une sociolinguistique de circonstance n'ait aucun avenir ? On craint d'imaginer lequel... La notion de « demande sociale » n'est pas claire. Cf. infra.

aux révolutions technologiques dont ils peuvent être les témoins (en partie au moins), les acteurs, les bénéficiaires.

De ce dernier point de vue, **E. Galazzi**, **F. Saint-Gérand** et **B. Bonu** reviennent sur une série d'épisodes particulièrement pertinents mais rarement abordés sous cet angle de l'histoire moderne des sciences du langage¹⁰ ... et souvent dévalorisés. Ces épisodes concernent la phonétique expérimentale comme « linguistique appliquée » et, surtout, appareillée. Cette expression (« linguistique appliquée »), on le sait, porte avec elle le poids de distinctions pas toujours très claires ou clarifiées : linguistique générale, théorique, philologique, descriptive, « humaniste »... *versus* linguistique de terrain, expérimentale, pratique, appliquée, technique. Bien sûr, à l'heure de la linguistique de corpus, du traitement automatique des langues, des progrès de l'imagerie cérébrale, des moyens techniques nouveaux d'investigation de la faculté de langage, de la psycholinguistique cognitive et des « grammaires cognitives », ces distinctions ont certainement perdu une partie du tranchant qu'elles possédaient à la charnière des XIXe et XXe siècles, mais la question de « l'application » et de la nature et fonction de la médiation technique dans les sciences du langage demeure.

E. Galazzi rappelle d'abord « l'engagement humaniste » de l'Abbé Rousselot dont les travaux de phonétique expérimentale ont été mis (par lui-même) au service aussi bien de la dialectologie, de la médecine rééducative et des pathologies de la parole, des techniques du chant, de l'apprentissage des langues maternelles et étrangères, de la balistique militaire, etc. Très loin d'une linguistique anti-humaniste (assimilée à la technique), il s'agissait d'abord pour Rousselot de « mettre la phonétique au service de l'homme » (*cf.* le Manifeste qui ouvre le premier numéro de la *Revue de phonétique* parue en 1911). Si l'on se souvient que M. Bréal, le mentor de Rousselot au Collège de France, souhaitait en créant le laboratoire de phonétique expérimentale mettre à l'épreuve (expérimentale) la plausibilité des lois phonétiques dégagées par une philologie rigoureuse et renouvelée tout au long du XIXe siècle, la distinction linguistique théorique / linguistique appliquée s'en trouve largement relativisée. Il est vrai que l'introduction de la médiation technique – des instruments, machines, protocoles expérimentaux – dans les sciences du langage et même dans la phonétique n'aura pas été de soi en France. C'est en Allemagne que les premiers travaux sont menés et l'histoire du concept empirique de « timbre » – dont nous entretient **F. Saint-Gérand** – montre bien les réticences en France des disciplines de l'homme (sciences de l'esprit, sciences humaines...) à intégrer le point de vue des « sciences dures » au sein d'un « humanisme » très restrictif et au fond bien limité. C'est par la cinématique (E.-J. Marey), la laryngologie (J. M. Cszermak) que l'héritage du physicien/acousticien Helmholtz finira par fructifier dans la phonétique expérimentale de l'Abbé Rousselot. **B. Bonu**, en examinant deux épisodes capitaux pour les sciences du langage (l'invention du phonographe et l'usage courant du magnétophone à cassette) souligne les implications socio-politiques d'ampleur que représente pour les sciences du langage le passage de la parole à « l'ère de sa reproductibilité technique ». Du brevetage par Bell de la téléphonie (1870) aux premières enquêtes dialectologiques appareillées (phonographe) en Grèce (Pernot 1898), à la création par Brunot des *Archives de la parole*, ce n'est pas seulement d'un changement d'échelle de l'observation qu'il s'agit mais d'une convergence inédite entre dialectologie, technologie et intervention socio-politique. La *sauvegarde des variétés linguistiques* inscrit de soi-même en la rendant audible/visible la

¹⁰ En vérité, cette histoire est une histoire plus longue qu'il n'y paraît : c'est celle des rapports des sciences du langage avec les modèles mécaniques et les technologies. *Cf.* à ce sujet Seris 1995 qui montre que le prestige du modèle mécanique s'il inclut bien la conception et construction de « machines parlantes », va aussi au-delà et concerne les modèles calculatoires de la parole humaine. Pour un tableau d'ensemble de la phonétique expérimentale de la charnière des XIXe et XXe siècles jusqu'à aujourd'hui, *cf.* Boë et Vilain 2011.

dimension sociale des manifestations langagières. L'effet grossissant des appareils d'enregistrement (dans le fil, d'ailleurs de l'invention de l'image mobile et des travaux d'un Marey sur le geste ou de de la Tourette sur la marche, de l'invention des empreintes digitales par Alphonse Bertillon à la même époque) ne permet pas seulement de « voir mieux », mais de voir/entendre autrement et *autre chose* que ce que font voir les transcriptions les plus soigneuses et précises (intonation, prosodie, rythmes, timbre...). L'invention et l'utilisation systématique d'appareils portables (à piles) et peu intrusifs à partir des années 60 constitueront également un peu plus qu'un simple auxiliaire technique : elles permettront d'une part d'atténuer les effets du fameux paradoxe de l'observation (dont les conditions, comme on sait, changent la nature même du phénomène observé) et elles rendront possibles d'autre part chez un William Labov une (micro-) sociolinguistique variationniste (des ghettos américains, des milieux professionnels...) ou, chez d'autres, une Analyse Conversationnelle : deux « spécialités » offrant de nouveaux objets aux sciences du langage contemporaines, au plus près des usages langagiers inscrits dans la vie sociale quotidienne.

C. Bouchard, N. Vincent, V. Dubois, C. Rey, S. K. Määttä nous placent, eux, dans des situations à chaque fois particulières (des contextes socio-politiques différents), mais d'intérêt pourtant largement général. Les trois premiers contributeurs abordent de front la question de la participation des linguistes à l'élaboration et à l'orientation de politiques linguistiques d'États (du Québec et de la France) dans un cadre « démocratique », le troisième aborde la responsabilité individuelle du linguiste-traducteur en situation d'assistance juridique apportée aux membres de populations immigrés en Finlande. Quant à **C. Rey**, il met en évidence le rapport quasi pervers que l'éditeur Charles Joseph Panckoucke dans son *Grand vocabulaire François* instaure avec l'Encyclopédie Diderot/D'Alembert. Instrument de diffusion large de la grande entreprise des Lumières, le *Grand vocabulaire français* assoit sa popularité sur une sorte de désamorçage de l'essentiel de sa charge socio-politique. Ce qui ne l'empêche ni de jouer son rôle de diffuseur, ni celui d'innovateur. C'est la notion même de « francophonie » qu'interrogent en filigrane pour leur part **C. Bouchard** et **N. Vincent** lorsqu'elles analysent les vifs débats qui animent le Québec au sujet de la norme et de ses variations. Que signifie défendre le français dans le contexte canadien ? Depuis les années soixante et en liaison étroite, bien sûr, avec la politique générale (sociale et politique) qui régit la fédération, l'unanimité avec laquelle les québécois affirment et réaffirment leur attachement au français, loin de clore le débat, l'approfondit et le complexifie. Pour résumer trop sommairement : après avoir assuré le *statut* du français au sein de la fédération canadienne, il restait encore à orienter l'évolution de la langue (aménagement du *corpus*) de travail, de droit, de communication... dans les usages de la population francophone. Quelle norme ? Celle qui régit les usages de la France hexagonale, seule légitime et propre à contrecarrer l'impérialisme linguistique de l'anglais, ou un franco-canadien ressenti comme une « variante » du français et qui risque, à terme, d'isoler les locuteurs canadiens de la communauté francophone ? En choisissant cette deuxième voie, qu'ils illustrent dans les institutions d'état dédiées (Office québécois de la langue française et Conseil supérieur de la langue française), c'est aux revendications populaires de la *norme unique* (celle des grammaires et dictionnaires français de France), montre **C. Bouchard**, que s'oppose la majorité des linguistes. Comme en miroir, **N. Vincent** étudie de manière très précise les marques topolectales du *Petit Larousse illustré* et du *Petit Robert* utilisées en France. La fréquence des marques « Québec » et « Canada » de la fin des années 60 aux années 2000 exprime une évolution paradoxale et croisée de la part des deux dictionnaires. « Québec » tend à remplacer « Canada » dans le *PLI*, tandis que l'inverse apparaît dans le *PR* à partir des années 2000. Comme le souligne l'auteure, aucune des deux solutions n'est en fait satisfaisante au regard de la répartition géographique du français au Canada (« acadien » et

québécois/laurentien ne sont pas superposables). Là encore, c'est « l'objectivité » revendiquée des linguistes (Québécois) concernés au Canada qui est mise en cause. Alors qu'une « linguistique fédéraliste » fait valoir les particularités (« objectives ») des variantes du français à l'ouest du Québec, la « neutralité » revendiquée par les linguistes québécois se recommande de la science en considérant le québécois comme une variante globale et – surtout – *souveraine* du français. Là encore, revendication souverainiste, légitimité fédéraliste et objectivité scientifique situent le cœur du débat bien au-delà de la description linguistique... en l'impliquant étroitement. **S. K. Määttä**, nous place quant à lui dans une « micro-situation » particulièrement significative en ce qu'elle donne tout son sens à la notion « d'intervention ». Traduire, en situation d'assistance juridique à des immigrants dans un pays démocratique, autant qu'une intervention sociale à haute responsabilité, est aussi pour le sociolinguiste/observateur-participant une mise à l'épreuve de son savoir qui s'apprécie au moins autant en termes d'heuristique et de remise en cause que d'efficacité et de résultats.

Cette situation paradoxale invite sans doute à rendre plus complexe l'idée première que l'on peut se faire d'une expertise « mise au service » de ce qu'on appelle confusément la « demande sociale »... C'est ainsi que **V. Dubois** interroge – en macro-sociologue des institutions cette fois – le « retard » des sciences du langage par rapport aux autres sciences sociales à intervenir auprès des gouvernants dans l'élaboration des politiques linguistiques. Alors même que des communautés d'experts se constituent dans le domaine de l'économie, de la culture ou celui de l'éducation dès 1960, l'appareillage intellectuel des politiques linguistiques d'état ne se développe qu'après 1980. L'auteur invoque deux séries de causes à ces réticences. Les unes relèvent des orientations de la politique de l'état : les aménagements linguistiques « intérieurs » (statut des langues régionales, réforme de l'orthographe...) ne sont initiés qu'après 1980, les autres concernent la structuration du champ de la linguistique en France, la relative rareté des travaux de sociolinguistique avant les années 90, l'orientation anti-normative des linguistes, les conflits de légitimité entre les différentes instances dédiées à la langue (éducation, Académie française), plutôt orientée, elles, vers la conservation et la patrimonialisation de la langue française... et le scepticisme général issu de ces milieux vis à vis de toute idée de « language planning ».

IV. Conceptions linguistiques et culture langagière.

N. Lechevrel, S. Raynaud, G. Hassler, enfin, reviennent justement sur les conceptions ou paradigmes linguistiques *d'ensemble* proposés aujourd'hui ou hier par des linguistes ou Écoles linguistiques parmi les plus marquantes de leur époque (ou émergentes). Dans les trois cas, qu'il s'agisse d'évaluation et de prospective (**N. Lechevrel** et l'éco-linguistique), où qu'il s'agisse de réévaluation rétrospective (les destins du néo-humboldtianisme pour **G. Hassler**, les théories de la culture dans l'École de Prague pour **S. Raynaud**), les usages socio-politiques des théories linguistiques sont envisagés dans leur relation étroite avec l'histoire des idées linguistiques et l'histoire tout court. Qu'en est-il aujourd'hui du « naturalisme linguistique » ? De la manière de concevoir les relations entre langues et cultures ?

L'évaluation du néo-humboldtianisme se confond avec l'histoire de la réception/interprétation des thèses sur la « langue-vision-du monde »¹¹ dans l'école idéaliste allemande (essentiellement, Vossler, Trier, Weisberger) avant et après la Deuxième Guerre mondiale. Au-delà de la question de savoir dans quelle mesure ces conceptions sont bien issues de l'œuvre de W. Von Humboldt ou si elles en constituent plutôt une forme de détournement (le

¹¹ ... et ses corrélats : le déterminisme linguistique, le relativisme...

débat eut lieu entre l'auteure et J. Trabant à ce sujet lors du colloque), la question prend en Allemagne une tournure toujours vive, comme en témoigne la conclusion de **G. Hassler** :

Les néohumboldtiens, qui avaient réduit le programme (certainement pas réalisable) de Humboldt à la description statique d'une influence de la langue maternelle sur la pensée et les actions de la communauté linguistique, ont créé des concepts utilisables par l'idéologie du nazisme et ont conservé leur doctrine pendant vingt ans après la guerre. Ce sont les questions que l'on se pose dans les années soixante qui mettront fin à cette école.

- **S. Raynaud** s'efforce, elle, de répondre le plus précisément possible à l'une des questions de l'appel à contribution du colloque : si le linguiste est « affecté » par les enjeux socio-politiques de son temps, comment conçoit-il le rapport entre ces enjeux et son travail scientifique ? Globalement, pour l'École de Prague de sa création à sa fin tragique, montre **S. Raynaud**, le « rapport » n'existe pas vraiment, dans la mesure où, pour l'École de Prague, intérêts pratiques, théoriques et sociaux s'entremêlent étroitement. Les causes sont multiples et largement extérieures au monde de la linguistique, mais en même temps étroitement déterminantes pour sa structuration : l'indépendance après 1918, les relations avec Vienne et Moscou, le multilinguisme et ses conséquences sur les institutions universitaires et culturelles, etc. Mais elles tiennent aussi à la nécessité pour la linguistique slave de partir à la conquête du centre (Paris, Berlin...) à partir de la périphérie : le premier congrès mondial des linguistes (1928) est suivi de près par le congrès de linguistique slave (1929), puis par une série d'initiatives qui toutes procèdent de ce désenclavement politique à la fois interne et extérieur, local et général. En 1935, *Slovo a Slovesnost* dont le sous-titre est, *Revue pour la théorie du langage et la culture langagière fondée par le Cercle Linguistique de Prague*, consacre une ligne politico-scientifique qui ne se sera pas démentie jusqu'à son terme.

- **N. Lechevrel** enfin réalise à sa manière le pont entre une certaine actualité de la linguistique (la linguistique écologique ou éco-linguistique) et l'histoire des représentations du langage et des langues. C'est évidemment l'expression même « d'écologie linguistique » qui fait ici problème ainsi que la consistance de cette dénomination. Convergence objective entre une vision socio-politique moderne et la linguistique, ou actualisation d'une métaphorique linguistique (la « langue-organisme » du XIXe siècle) qui reproduit en les actualisant les vieux préjugés « naturalistes » ?

On ne s'étonnera pas en tout cas que la question de la « vitalité » des langues (et la thématique des « langues en danger ») occupent dans ce courant la première place, ni que la question ne connaisse pas de réponse simple. Les linguistiques écologiques se dispersent et se rassemblent sur un spectre qui semble aller de l'affirmation d'une homologie entre diversité du vivant et diversité des langues (quand la langue, par exemple, documente la réalité d'un éco-système disparu ou vivant), à l'intégration de la linguistique dans une éco-politique globale dont elle pourrait à la fois constituer une partie et le modèle.

Par où la question des usages sociolinguistiques des théories linguistiques et celle de l'intervention des linguistes trouvent à la fois aboutissement et relance. « Engagement » « implication », « expertise », « réponse à la demande sociale », « planification », « revendications identitaires », « culture langagière », « transferts » et « valorisation des connaissances », etc. ne sont pas de purs éléments de contexte de la genèse, transmission,

circulation de savoirs linguistiques. Toutes ces formes de *l'intervention* affectent ces savoirs de manière plus ou moins directe ou médiée, explicite ou implicite, historiques ou actuelles.

Les participants à la table ronde finale du colloque SHESL-HTL 2012 (**C. Puech, L. Formigari, J. C. Chevalier, C. Blankaert, M. Arrivé, J. Trabant**) le soulignaient enfin chacun à sa manière : les « contextes » varient sans doute, rendant une appréciation globale périlleuse. Seule une approche historique et culturelle *différenciée* (à poursuivre et étendre) permet nous semble-t-il de circonscrire cet « au-delà » des représentations du langage et des langues dont parlait D. Hymes (*cf. exergue*). Cet « au-delà » n'est pas un ailleurs. Il se situe au cœur même de la discipline, parce qu'il se situe au cœur même des langues et des pratiques linguistiques, de leur présent et de leur avenir. « *Ce qui importe à la linguistique va bien au-delà de la linguistique elle-même* ».

BIBLIOGRAPHIE

Bally, Ch. (1931-2004), *La Crise du français : Notre langue maternelle à l'école*. Coordination éditoriale de Jean-Paul Bronckart, Jean-Louis Chiss, Christian Puech.

Boë, L.-J. et Vilain, C. (2011), *Un siècle de phonétique expérimentale : Fondation et éléments de développement. Hommage à Théodore Rosset et John Ohala*, Lyon, ENS Éditions.

Bronckart, J. P., Bulea, E. & Bota, C. (eds.), (2010), *Le projet de Ferdinand de Saussure*, Genève-Paris, Droz.

Büttgen, P., de Libera, A., Rashed, M. & Rosier-Catach, I. (2009), *Les Grecs, les Arabes et nous. Enquête sur l'islamophobie savante*, Paris, Fayard.

Caussat, P., Adamski, D. & Crépon, M. (eds.), (1996), *La Langue source de la nation : messianismes séculiers en Europe centrale et orientale (du XVIIIe au XXe siècle)*, Sprimont (Belgique), Mardaga.

Chiss, J. L. (ed.), (2011), « Théories du langage et politique des linguistes », *Langages* 182.

Collinot, A. et Mazière, F. (1997), *Un prêt à parler : le dictionnaire*, Paris, Presses Universitaires de France.

Frei, H. (1929), *La grammaire des fautes. Introduction à la linguistique fonctionnelle*, Genève, Slatkine.

Fryba-Reber, A.-M. et Gandon, F. (2014), *Meillet en Arménie. Journaux et correspondance (1891, 1903)*, Limoges, Lambert-Lucas.

Gandon, F. (2011), *Morale du linguiste : Saussure entre Affaire Dreyfus et massacre des Arméniens*, Limoges, Lambert Lucas.

Gougenheim, S. (2008), *Aristote au Mont Saint-Michel : les racines grecques de l'Europe chrétienne*, Paris, Seuil.

Joseph, J. E. (2004), *Language and Identity : National, Ethnic, Religious*, Houndmills/Basingstoke/ New-York, Palsgrave Macmillan.

Merlin-Kajman, H. (2001), *L'exentricité académique. Littérature, institution, société*, Paris, Les Belles Lettres.

Merlin-Kajman, H. (2003), *La langue est-elle fasciste. Langue, pouvoir, enseignement*, Paris, Seuil.

Muni Toke, V. (2014), *La grammaire nationale selon Damourette et Pichon : l'invention du locuteur*, Lyon, ENS Éditions.

Muni Toke, V. (ed.), (2014), « La notion de locuteur natif : perspectives historiques et épistémologiques », *Histoire Épistémologie Langage* 35 (2).

Schieffelin, B. B., Woolard, K. A. & Kroskrity, P. V. (eds.), (1998), *Language ideologies, Practice and Theory. Oxford Studies in Anthropological Linguistics*, Oxford/New-York, Oxford University Press.

Seris, J. P. (1995), *Langage et machines à l'Age classique*, Paris, Hachette.